

Département de la Drôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Nombre des membres

Afférent au Syndicat 9
En exercice 9
Présent 9
Votant 9

Date de convocation 03/01/2024

Validation des devis

Délibération n°01-2024

Séance du 19 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix neuf décembre, le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 14 heures en session ordinaire à la Mairie d'Anneyron sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Marin DERNAT, Patrick GAUTHIER, Ludovic LACROIX, Gilles MORGUE, Patrice REBOULLET, Jean-Marc ROZIER, Didier SAPET et Stéphane SARRAZIN.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- le code de la commande publique,

CONSIDÉRANT :

- Le Bureau Syndical étant décideur des dépenses.

Les devis suivant lui sont présentés :

Date	Fournisseur	Travaux	Montant HT
20/12/2023	MINI JAZZ	Repas de fin d'année 2023	60.91
29/12/2023	VEOLIA	Renouvellement bac + tampon = St Barthélémy de Vals	1466.18
8/01/2024	RAMPA TP	TRAVAUX URGENCES 2023 /	52287.96
8/01/2024	ALBERTAZZI	TRAVAUX URGENCES 2023 /	63419.47
9/01/2024	CURIS	NOTE DE FRAIS - SNCF	118.18
15/01/2024	VEOLIA	Renouvellement vanne = Beausemblant	2233.36
26/12/2023	EBRA MEDIAS	Annonces Judiciaires et Légales	843.13
15/01/2024	NUMERIAN	Matériel informatique	4397.12
Date	Fournisseur	Travaux	Montant HT

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- ACCEPTE les devis ci-dessus,
- AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- DIT que la délibération sera notifiée au Préfet, au Département de la Drôme, mandataire du maître d'ouvrage, et au Trésorier Payeur,
- DIT que la présente délibération sera affichée selon la réglementation en vigueur.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

